

COMPTE RENDU de la RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 21 OCTOBRE 2020 - 20 h 30

L'an **deux mille vingt** et le **vingt-un octobre**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mmes PEZIN Annie, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme JIMENEZ Christelle à M. GARCIA Nicolas, M. CAYROL Guillem à M. GARCIA Nicolas.

Absent excusé : M. STUBER Mathieu.

Secrétaires de séance : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SIÉGER À HUIS CLOS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** que cette réunion du Conseil Municipal se déroulera à huis clos.

- **PRÉCISE** que cette réunion sera filmée et retransmise en direct au public, depuis le site Internet de la Ville, de manière électronique.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION

Assemblée des Habitants

Dans le cadre de la démocratie participative, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 9 septembre 2020, la création d'une Assemblée des Habitants.

La Commune a fait appel à l'entreprise SCOP-SARL Perspectives, domiciliée 230b, rue James Watt à Perpignan afin d'accompagner la constitution et la mise en œuvre de cette Assemblée.

Cette prestation d'un montant total de 5.760 euros se décompose en phases comme suit :

1. Information et mobilisation des habitants
2. Constitution de l'Assemblée
3. Mise en route de l'Assemblée

Cette mission d'accompagnement se déroulera d'octobre 2020 à mars 2021.

L'an **deux mille vingt** et le **vingt-un octobre**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos, au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme JIMENEZ Christelle à M. GARCIA Nicolas, M. CAYROL Guillem à M. GARCIA Nicolas.

Secrétaires de séance : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

INFORMATIONS DONNÉES au CONSEIL MUNICIPAL
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 22 juillet 2020 :

- 1) Par décision du 14 septembre 2020, il a signé un contrat avec l'Association « Akademi'Art », représentée par Monsieur Sylvain BOISDUR, domicilié à ELNE, en vue de la location de l'immeuble situé 10, rue Porte Balaguer à Elne, à compter du 1^{er} septembre 2020, pour une durée d'un an, moyennant un loyer mensuel fixé à 82 euros.
- 2) Par décision du 15 septembre 2020, il a signé un contrat de cession avec l'Association « Goulamas'K-GK Prod », de PUISSERGUIER (34620), en vue d'assurer une animation musicale avec la « Fanfare des Goulamas », dans le cadre de la « Castanyada » sur le parvis de l'Hôtel de Ville, le 30 octobre 2020 à 18 heures, moyennant une rémunération fixée à 1.800 euros T.T.C., restauration et droits d'auteurs en sus.
- 3) Par décision du 17 septembre 2020, il a signé un contrat avec la société ADTM de CADAUJAC (33140) pour une mission de maintenance matérielle ; pour un montant global de 960,00 € H.T. soit 1.152,00 € T.T.C. et pour une mission de maintenance logicielle ; pour un montant global de 322,00 € H.T. soit 386,40 € T.T.C. de la borne d'affichage des informations légales.
Ce contrat est signé pour une durée de 1 an à compter du 18 septembre 2020.
- 4) Par décision du 24 septembre 2020, il a signé un avenant (n°0004) au contrat d'assurance « Dommages aux biens et risques annexes », pour une majoration de la cotisation de 20 % hors variation de la mise à jour du parc immobilier communal, avec GROUPAMA MEDITERRANÉE de Montpellier (34261), suite à l'augmentation de la sinistralité.
Cet avenant a pour objet de modifier les conditions tarifaires, les clauses du marché initial restent donc inchangées.
Il est conclu pour une période de 24 mois et prendra effet le 1^{er} janvier 2021
- 5) Par décision du 28 septembre 2020, il a signé un contrat d'engagement de salariés du spectacle avec « Select Aioli », de Ste MARIE LA MER (66470), en vue d'assurer une animation musicale sur l'Espace Sant Jordi, dans le cadre du marché « Slow food », le 11 octobre 2020 entre 11 h 30 et 15 h, moyennant une rémunération fixée à 240 euros net, charges sociales et droits d'auteurs en sus.
- 6) Par décision du 28 septembre 2020, il a signé un contrat d'engagement de salariés du spectacle avec les « Désallumés », d'ELNE, en vue d'assurer une animation musicale sur l'Espace Sant Jordi, dans le cadre du marché « Slow food », le 11 octobre 2020 entre 15 h et 17 h, moyennant une rémunération fixée à 700 euros net, charges sociales et droits d'auteurs en sus.

- 7) Par décision du 28 septembre 2020 il a signé une convention avec l'Association APLEC (Associacio Per a l'Ensenyament del Catala) de Perpignan, en vue de dispenser des cours de langue catalane aux enfants des écoles élémentaires « Joseph Néó » (1 classe de CE2 et 2 classes de CM2) et « Françoise Dolto » (1 classe de CP/CE1 et 1 classe de CE1) pendant l'année scolaire 2020-2021, à raison de 6 heures par semaine d'école, moyennant une participation correspondant à 50 % du coût des heures dispensées pour la période de septembre 2020 à juillet 2021. Le coût horaire est de 35 euros. Le calcul du coût de cette prestation sera modulé en fonction du nombre réel d'heures effectuées. Le S.I.O.C.C.A.T. (Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues Occitane et Catalane) s'engage à rembourser à la commune 30 % du coût lui incombant.
- 8) Par décision du 30 septembre 2020, il a signé un contrat d'assistance juridique avec Maître Frédéric BONNET, avocat inscrit au Barreau des Pyrénées-Orientales, domicilié à PERPIGNAN, en vue de répondre à toute consultation orale ou écrite de la Commune sur tous problèmes de caractère juridique pouvant avoir trait aux activités de celle-ci.

Ce contrat est conclu pour une durée de trois mois à compter du 1^{er} octobre 2020, moyennant une rémunération mensuelle forfaitaire fixée à 800,00 € H.T. soit 960,00 € T.T.C., frais de déplacement inhérents à une réunion mensuelle inclus.

BUDGET PRINCIPAL de la COMMUNE – Exercice 2020
DÉCISION MODIFICATIVE n° 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de voter les crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Article	Opération	Libellé	Somme
21	2138	523	Immeuble Centre Municipal de Santé	250.000,00
23	2313	523	Régularisation Prévision BP 2020	- 100.000,00
23	2313		Travaux sur toiture	50.000,00
23	2313	470	Construction du CTM	- 15.559,74
23	2313	490	Construction Maison de Projets	- 885,70
21	2111		Acquisition de terrains	- 30.000,00
23	2315		Travaux de réseaux divers	- 15.000,00
23	2315	329	Signalisation horizontale	- 554,56
020	020		Dépenses imprévues	- 138.000,00

**CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR FINANCER
LE COMPTE ÉPARGNE TEMPS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à constituer une provision pour financer le coût des congés induit par le Compte Epargne Temps, telle que suit :

Nature de la Provision	Domaine	Année de constitution de la provision	Montant de la provision	Montant des reprises de provisions au 31/12/2019	Solde
Provisions pour risques et charges	Ressources Humaines (CET)	2020	45.000,00 €	0 €	45.000,00 €

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus sur le budget de l'exercice 2020.

- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales.

**SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL
ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET MONSIEUR Oulaïd QACHA**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de protocole transactionnel.
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit protocole transactionnel.
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser l'indemnité de 5.000,00 euros nets à Monsieur Oulaïd QACHA.
- DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

**ENGAGEMENT DE LA COMMUNE D'ELNE DANS LE PROJET « ATLAS DE LA
BIODIVERSITÉ COMMUNALE » ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR
SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE** de s'engager dans un projet de création d'un « Atlas de la Biodiversité Communale » sur le territoire d'ELNE.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité pour réaliser l'ABC et à signer tout document nécessaire en la matière.
- DIT** que les crédits seront prévus sur le budget de l'exercice 2021 si la candidature de la Commune est retenue.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION
OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE
AU TITRE DU PROGRAMME INTITULÉ : « L'OCCAL »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

D'ACCORD sur la proposition de Monsieur le Maire,

- DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 3.500,00 euros auprès de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée au titre du programme intitulé « L'OCCAL »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte utile en la matière.

**APPROBATION DU PRINCIPE DE LANCEMENT D'UN DISPOSITIF DE
MÉDIATION NUMÉRIQUE SUR L'ENSEMBLE CLOITRE CATHÉDRAL ET
AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT
EUROPÉEN AU TITRE DU FEDER 2014-2020 POUR LE PROJET DE
MÉDIATION NUMÉRIQUE DE L'ENSEMBLE CATHÉDRAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le principe du lancement du projet de médiation numérique,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la démarche de positionnement de la Commune sur le programme FEDER.
- **PRÉCISE** qu'une première enveloppe de 20.000,00 euros a été prévue à l'exercice budgétaire 2020.

<p>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS DE L'ANNÉE 2020 AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE PREMIÈRE PROGRAMMATION</p>

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 21.176 euros aux associations dans le cadre de l'appel à projets 2020 au titre de la Politique de la Ville répartie comme suit :
 - 1.091 euros au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) d'Elne pour une action intitulée « ATELIER SOCIO LINGUISTIQUE ».
 - 1.185 euros au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) d'Elne pour une action intitulée « SOUTIEN À LA PARENTALITÉ ».
 - 1.000 euros à l'Association FACE 66 Pays Catalan (Fondation Agir Contre l'Exclusion) pour une action intitulée « FACE À L'ÉCOLE ».
 - 1.000 euros à l'Association FACE 66 Pays Catalan (Fondation Agir Contre l'Exclusion) pour une action intitulée « FACE À L'EMPLOI ».
 - 1.000 euros à l'Association France Victimes 66 (ADAVIP) pour une action intitulée « AU PLUS PRÈS DES VICTIMES ».
 - 5.000 euros à La Ligue de l'Enseignement pour une action intitulée « VIVRE ENSEMBLE ».
 - 1.500 euros à l'Association Les Petits Débrouillards pour une action intitulée « CITÉS DÉBROUILLARDES ».
 - 1.000 euros à l'Association Les Petits Débrouillards pour une action intitulée « ÊTRE HUMAIN, VIVRE ENSEMBLE ».
 - 1.500 euros à l'Association Les Petits Débrouillards pour une action intitulée « ATELIERS BIDOUILLES ET SCIENCES AMUSANTES ».
 - 300 euros à l'Association Lire et Faire Lire 66 pour une action intitulée « LIRE ET FAIRE LIRE À ELNE ».
 - 2.600 euros à l'Association Médiance 66 pour une action intitulée « PERMANENCES D'ACCÈS AUX DROITS ».
 - 2.000 euros au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF des P.O.) pour une action intitulée « CITOY'ELNE ET FÉMININ PLURI'ELNE ».
 - 2.000 euros au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF des P.O.) pour une action intitulée « AS'ELNE, DES AILES POUR L'EMPLOI ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document et acte utile en la matière.
- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.

L'an **deux mille vingt** et le **vingt-un octobre**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos, au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mmes BOUISSAC Sylvie, MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme JIMENEZ Christelle à M. GARCIA Nicolas, M. CAYROL Guillem à M. GARCIA Nicolas.

Hors de la salle : M. TRIVES André.

Secrétaires de séance : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION ARBRE ET PAYSAGE 66

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DÉCIDE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'Association « Arbre et Paysage 66 ».
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.

L'an **deux mille vingt** et le **vingt-un octobre**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos, au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, MM. WATTIER Fabrice, STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme JIMENEZ Christelle à M. GARCIA Nicolas, M. CAYROL Guillem à M. GARCIA Nicolas.

Hors de la salle : Mme PEZIN Annie.

Secrétaires de séance : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

DON À LA COMMUNE D'ELNE DE DEUX STATUES PROPRIÉTÉ DE L'ASSOCIATION DES AMIS D'ILLIBERIS
--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le don de l'Association des Amis d'Illiberis à la Commune d'Elne, concernant les deux statues suivantes :
- Vierge à l'enfant du XIIIe s. (Vierge de l'ancienne église de Notre Dame de Belloch),

- Saint Gaudérique du XVIIe s.,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de don tel que présenté, ainsi que tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier,

-**DIT** que ces statues seront inscrites à l'inventaire des collections municipales.

L'an **deux mille vingt** et le **vingt-un octobre**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos, au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme JIMENEZ Christelle à M. GARCIA Nicolas, M. CAYROL Guillem à M. GARCIA Nicolas.

Secrétaires de séance : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

CRÉATION D'UN CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ NOUVEAU SERVICE MUNICIPAL
--

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** :

- **DE CRÉER** un Centre Municipal de Santé à Elne,
- **D'ADHÉRER** à l'Accord National du 8 juillet 2015 complété de son avenant, signé entre l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie et les organisations représentatives de centres de santé, destiné à organiser les rapports entre les centres de santé et les Caisses Nationales d'Assurance Maladie,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire (ou son représentant) :
 - . à effectuer toutes les démarches auprès de l'Agence Régionale de la Santé, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et de tout autre organisme visant à la mise en place de ce service municipal.
 - . à signer tout document utile pour mener à bien ce projet.

- **VOTE** : Pour : 23

Contre : 6 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule, Martinez*)

ACQUISITION D'UN LOCAL DE 155 m² SITUÉ AU PREMIER ÉTAGE DE LA RÉSIDENCE « LE GALLIEN » SISE 2, AVENUE NARCISSE PLANAS, CADASTRÉE BH n° 238, APPARTENANT À LA SCI F31 FOURCADE ILLIBÉRIS INVEST IMMOBILIER, EN VUE DE PERMETTRE LA RÉALISATION DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ
--

Le Conseil Municipal

D'ACCORD sur la proposition de Monsieur le Maire,

- **DÉCIDE** :

- **D'ACQUÉRIR** un local de 155 m² situé au premier étage de l'immeuble dénommé « Résidence Le Gallien », cadastré BH n°238 sis 2, avenue Narcisse Planas à ELNE au prix de 227.000,00 euros, décomposé comme suit :
 - 205.000,00 euros pour le local, conformément à l'avis du Domaine du 7 octobre 2020,
 - 22.000,00 euros T.T.C. pour les frais d'agence (commission).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à passer l'acte en l'étude de Maître Jean Philippe CALDERON, Notaire à ELNE, ainsi que tout document afférent à cette affaire.
- **DIT** que les frais correspondants à cette acquisition sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.
- **VOTE** : Pour : 23
Contre : 6 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule, Martinez*)

SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ALBÈRES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBÉRIS ET LA COMMUNE D'ELNE RELATIVE À L'ACHAT DE MASQUES DESTINÉS À LA POPULATION FIXANT LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT ET ARRÊTANT LES CONDITIONS DE REVERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DE L'ÉTAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès la convention financière relative à la commande groupée de masques destinés à la population, fixant les modalités de remboursement par la Commune de la dépense réalisée pour l'achat de 18.000 masques s'élevant à la somme de 40.828,50 euros T.T.C. et arrêtant les conditions de reversement par la Communauté de Communes de la contribution de l'État.
- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget principal de l'exercice 2020.

**APPROBATION des RAPPORTS ANNUELS
sur le PRIX et la QUALITÉ des SERVICES PUBLICS**

- **EAU POTABLE**
- **ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF**
- **COLLECTE, ÉVACUATION OU TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES**

- **Exercice 2019** –

Le Conseil Municipal, après examen desdits rapports, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité des Services Publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif et de collecte, évacuation ou traitement des ordures ménagères.
- **DIT** que les rapports seront mis à disposition du public dans les conditions prévues par l'article D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ADDITIF À LA PYRAMIDE DES EFFECTIFS
PERSONNEL TITULAIRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE de :

- Transformer, à compter du 1^{er} Novembre 2020, le temps de travail hebdomadaire d'un poste d'Adjoint Animation (C1) à temps non complet, 17,75/35° en un poste d'Adjoint Animation (C1) à temps non complet, 28/35°.

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

CRÉATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE

- **DE CRÉER** la Commission Communale pour l'Accessibilité.

**SIGNATURE avec le DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
DE TOUTE CONVENTION NÉCESSAIRE À L'INSTALLATION,
LA GESTION, L'ENTRETIEN ET LE REMPLACEMENT
DE LIGNES DE COMMUNICATION ÉLECTRIQUES À TRÈS HAUT DÉBIT
EN FIBRE OPTIQUE SUR LA COMMUNE D'ELNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec le Département des Pyrénées-Orientales toute convention nécessaire à l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les immeubles de la Commune mais aussi toute convention pouvant intervenir sur le domaine public communal.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TOURNAGE
ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET LA SOCIÉTÉ EAU SEA BLEUE PRODUCTIONS,
RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DU CLOÎTRE ET DE LA CATHÉDRALE D'ELNE
POUR LA RÉALISATION D'UN CLIP AUDIOVISUEL
DANS LE CADRE D'UN DOCUMENTAIRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de tournage à intervenir entre la Commune d'Elne et la société Eau Sea Bleue Productions, représentée par Monsieur Cyril TRICOT, relative à la mise à disposition du Cloître et de la Cathédrale d'Elne pour l'enregistrement de séquences audiovisuelles qui viendront nourrir le reportage intitulé provisoirement : « Entre Ciel & Mer : Le Pays catalan Grandeur Nature ».

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION
POUR LA MISE À DISPOSITION DE LA GALERIE "LA PARDALERA"
AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE FOUILLES
ORGANISÉE DU 21 JUIN AU 30 JUILLET 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la convention à intervenir entre la Commune d'Elne et le Département des Pyrénées-Orientales dans le cadre de la mise à disposition de la Galerie « la Pardalera » du 21 juin au 30 juillet 2021 inclus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.

L'an **deux mille vingt** et le **vingt-un octobre**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos, au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mmes OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, ARANDA Anabelle, CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme JIMENEZ Christelle à M. GARCIA Nicolas, M. CAYROL Guillem à M. GARCIA Nicolas.

Hors de la salle : MM. MANZANARES Pere, CASTANIER Roland.

Secrétaires de séance : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'ELNE, L'ÉCOLE JOSEPH NÉO ET L'ASSOCIATION ÒMNIUM CULTURAL CATALUNYA NORD
--

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'école Joseph NÉO et l'Association Òmniium Cultural Catalunya Nord définissant les modalités pratiques de la mise à disposition gratuite de la salle de réunion située au 1^{er} étage de l'école élémentaire Joseph NÉO et de participation financière de la Commune et déterminant le cadre d'intervention de l'Association à compter du 22 octobre 2020, et ce jusqu'à juin 2021, reconductible après accord entre les deux parties.
- **PRÉCISE** que les crédits sont prévus sur le budget de l'exercice 2020 et le seront sur le budget de l'exercice 2021.
- **VOTE** : Pour : 21
 Contre : 6 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule, Martinez*)

L'an **deux mille vingt** et le **vingt-un octobre**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos, au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme JIMENEZ Christelle à M. GARCIA Nicolas, M. CAYROL Guillem à M. GARCIA Nicolas.

Secrétaires de séance : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET L'ASSOCIATION « ELNE FOOTBALL CLUB »
--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Commune d'Elne et l'Association « Elne Football Club » au titre de l'année 2020 pour une durée de quatre ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier
- **DIT** que les crédits afférents à cette subvention sont prévus au budget principal de la Commune de l'exercice 2020.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRÊT D'EXPOSITION ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET LA CASA DE LA GENERALITAT DE PERPIGNAN
--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention de prêt de l'exposition intitulée « Jordi Pere CERDÀ, *Cent anys : tinc al cor un poble fet de llosa dura* » à intervenir entre la Commune d'Elne et la Casa de la Generalitat de Perpignan, telle qu'annexée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.
- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.

MOTION DE SOUTIEN À LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'ARBRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de soutenir la « Déclaration des droits de l'arbre » proclamée par l'Association A.R.B.R.E.S., lors d'un Colloque à l'Assemblée Nationale le 5 avril 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.